



Infos Touquin

N°86

avril 2021

Chères Touquinoises, chers Touquinois,

Le printemps est arrivé avec les belles journées qui l'accompagnent et nous avons tous très envie d'en profiter pleinement, sans contraintes. Mais hélas, nous allons devoir encore faire preuve de patience car la Covid menace toujours.

Afin de combattre cette pandémie, la campagne de vaccination a commencé et, grâce à l'aide des élus de la ville de Coulommiers, nous avons pu proposer une vaccination à tous nos administrés de 70 ans et plus.

Toutefois il nous faut continuer à appliquer les gestes barrière pour préserver notre santé et celle de ceux que nous côtoyons.

Je suis certaine que cette situation ne peut perdurer et que, grâce à l'ampleur que prend la campagne de vaccination, nous pourrons bientôt tourner la page et retrouver notre vie d'avant.

Durant cette nouvelle période de confinement nous avons pu maintenir l'accueil des enfants des personnels nécessaires à la gestion de la crise sanitaire grâce à l'implication de nos enseignantes et des agents du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) que je tiens à remercier.

En ce qui concerne la vie communale, le budget a été voté à l'unanimité. Vous trouverez donc dans les pages suivantes une note de présentation avec les graphiques reprenant les principales dépenses réalisées sur l'année 2020 et celles prévues pour l'année 2021, ainsi que la répartition des dépenses et recettes de l'année 2020.

Dans un contexte économique toujours plus difficile mais grâce à une gestion rigoureuse et à l'implication sans faille de l'équipe municipale ainsi que de nos agents, notre bilan économique est positif et nous terminons l'année avec un excédent budgétaire.

Comme nous vous l'avons annoncé, nous allons démarrer cette année d'importants chantiers :

► Un nouveau programme de réhabilitation de la voirie sera engagé. Il commencera par la rue des Roches puis se poursuivra par une partie du hameau de Lureau puis par la rue de Provins et par la résidence Saint-Etienne. Nous n'oublions pas la rue de Villarceaux dont la réfection sera quant à elle inscrite dans un nouveau contrat rural, ce qui permettra, avec la communauté d'agglomération qui exerce cette compétence, d'étudier en amont la gestion des eaux pluviales sur une partie de la rue et de solliciter des subventions départementales et régionales.

► Les travaux permettant la création de deux logements dans le bâtiment situé à côté de la mairie devraient commencer en septembre ; en effet nous sommes actuellement en cours de rédaction d'un dossier afin de pouvoir lancer un appel d'offres et choisir les entreprises. Ces travaux seront en partie subventionnés par la Région et le Département.

Devant la nécessité d'installer un nouveau columbarium au cimetière, nous avons sollicité auprès de l'État une subvention à hauteur de 80 % du montant des travaux envisagés et sommes en attente d'une réponse qui, je l'espère, devrait arriver d'ici cet été.

Comme certains d'entre vous ont pu le constater nous avons procédé à la réfection d'une partie de la chaussée et du trottoir à l'entrée de la rue de Paris ; en effet, cette intervention était devenue urgente, la sécurité des piétons et des usagers risquant de ne plus être assurée.

Malgré la crise sanitaire, il faut avoir conscience que nous avons la chance de vivre dans une belle commune en milieu rural. Malheureusement ce n'est pas le cas de tout le monde.

Ne baissons pas la garde face au virus, restons vigilants et surtout portez-vous bien.

Votre maire
Sophie Chevrinais



13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS
01 64 75 38 90
www.coulommierspaysdebrie.fr
www.facebook.com/cpb.agglo



La communauté d'agglomération vient d'obtenir l'ouverture de trois sites labellisés « France Services », à CRÉCY-LA-CHAPELLE - LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE et COULOMMIERS.

Ces guichets uniques de services faciliteront l'accès des habitants des territoires aux démarches administratives des organismes suivants :

- Caisse d'allocation familiale,
- Caisse d'assurance maladie,
- Ministère de la justice,
- Préfecture de Seine-et-Marne,
- Pôle emploi,
- Caisse nationale d'assurance vieillesse,
- Direction départementale des finances publiques (DDFIP),
- La sécurité sociale agricole (MSA).



Grâce à cette labellisation, les trois guichets « France Services » proposent ainsi la même offre de services, gratuite pour tous les citoyens du territoire, à moins de 30 minutes de chez eux, avec un accompagnement renforcé par deux agents formés. Les permanences des partenaires sociaux existant sur les trois sites continueront à être assurées et seront harmonisées pour accompagner le public dans ses autres démarches.

Les guichets « France Services » ont également comme mission de lutter contre l'éloignement numérique des usagers. Chaque site « France Services » dispose ainsi d'un espace numérique, en libre-service, pour les citoyens qui souhaitent effectuer leurs démarches sur internet et être accompagnés par un agent.

Des ateliers de formation au numérique seront également proposés. Les sites « France Services » sont équipés d'espaces confidentiels permettant au public d'effectuer ses rendez-vous en visio-conférence dans une salle, avec la mise à disposition du matériel adéquat et sécurisé : casque audio, micro, ordinateur, webcam.

Coordonnées et horaires d'ouverture du guichet « France Services » de COULOMMIERS :

- « France Services » COULOMMIERS - 22 rue du Palais de Justice - Tél : 01 64 65 88 60 - Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Plus d'informations :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Contact : Service communication de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie :

E-mail : communication@coulommierspaysdebrie.fr -

Tél : 01 64 75 38 93



Vous pouvez participer au Forum Plan Climat jusqu'au 30 avril !

Venez réagir et donner votre avis pour définir le futur plan d'action de la communauté d'agglomération. Il permettra d'agir et d'anticiper les effets du changement climatique. C'est avec l'ensemble de vos remarques et de vos propositions que sera construit ce Plan Climat.

Rendez-vous sur :

www.climat-coulommiers-paysdebrie.fr

► LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS SOUTIEN LE TÉLÉTRAVAIL EN OUVRANT GRATUITEMENT SES 2 TÉLÉCENTRES

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle COVID-19 et des nouvelles mesures gouvernementales, Coulommiers Pays de Brie Agglomération soutient le déploiement du télétravail en ouvrant gratuitement ses deux télécentres à Coulommiers et à La Ferté-sous-Jouarre.

Nos espaces partagés de coworking sont sécurisés, connectés à internet Très Haut Débit (WIFI / Fibre).

Nos télécentres respectent le protocole sanitaire contre la COVID-19 (espaces séparés par des parois en plexiglas, gel hydroalcoolique à disposition à l'accueil, diminution du nombre de sièges pour appliquer les bonnes mesures de distanciation sociale).

Les places sont limitées ! La réservation est obligatoire, aucun accès possible sans avoir contacté les télécentres par mail ou par téléphone.

E-Lab Télécentre Coulommiers Pays de Brie Agglo
01 84 32 03 00 - elab@coulommierspaysdebrie.fr

E-Crea Télécentre Coulommiers Pays de Brie Agglo
01 84 32 03 03 - ecrea@coulommierspaysdebrie.fr

COMMUNE de TOUQUIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 22 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ne contractant pas d'emprunt cette année et en réaménageant deux emprunts en cours (baisse des taux et allongement de la durée) ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en réalisant travaux (voirie, bâtiments, éclairage public...) et achats importants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dans les différents syndicats (dont les écoles) et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une collectivité :

Les impôts locaux ;

Les dotations versées par l'Etat ;

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*ex. location de la salle des fêtes, location de logements...*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	296 771 €	Excédent brut reporté	274 386 €
Dépenses de personnel	214 687 €	Recettes des services	41 950 €
Autres dépenses de gestion courante	255 000 €	Impôts et taxes	473 500 €
Dépenses financières	13 534 €	Dotations et participations	253 400 €
Dépenses exceptionnelles	200 €	Autres recettes de gestion courante	33 600 €
Autres dépenses FNGIR	83 200 €	Recettes exceptionnelles	1 373 €
Total dépenses réelles	863 392 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 681 €		
Virement à la section d'investissement	212 136 €		
Total général	1 078 209 €	Total général	1 078 209 €

c) La fiscalité

A la date du vote du budget (22/03/2021) le conseil municipal ne disposait pas des bases d'imposition prévisionnelles (état 1259) permettant d'apprécier les produits attendus et de décider soit de maintenir une pression fiscale identique à 2020 soit d'augmenter les taux. Sachant que depuis 2020, la collectivité n'a plus la main sur la taxe d'habitation qui tend à disparaître pour les administrés.

Le produit de la fiscalité mentionné dans le budget 2021 est donc identique à celui perçu en 2020 et fera l'objet d'un vote ultérieur dès la réception de l'état 1259 que la Direction Générale des Finances Publiques doit adresser.

d) Les dotations de l'Etat.

Le montant des différentes dotations de l'Etat n'étant pas connu au 22/03/2021, la recette de 253 400 € mentionnée dans le budget 2021 est identique à celle de 2020.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	341 826 €	Virement de la section de fonctionnement	212 136 €
Remboursement d'emprunts	75 782 €	FCTVA	18 000 €
Lotissement communal Ecriture avance	40 500 €	Lotissement communal Ecriture avance	40 500 €
Travaux de bâtiments	150 000 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie	249 201 €	Cessions d'immobilisations	410 000 €
Achats divers - terrain Columbarium ...Logiciel	19 952 €	Taxe aménagement	25 000 €
		Subventions	168 944 €
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 681 €
Total général	877 261 €	Total général	877 261 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

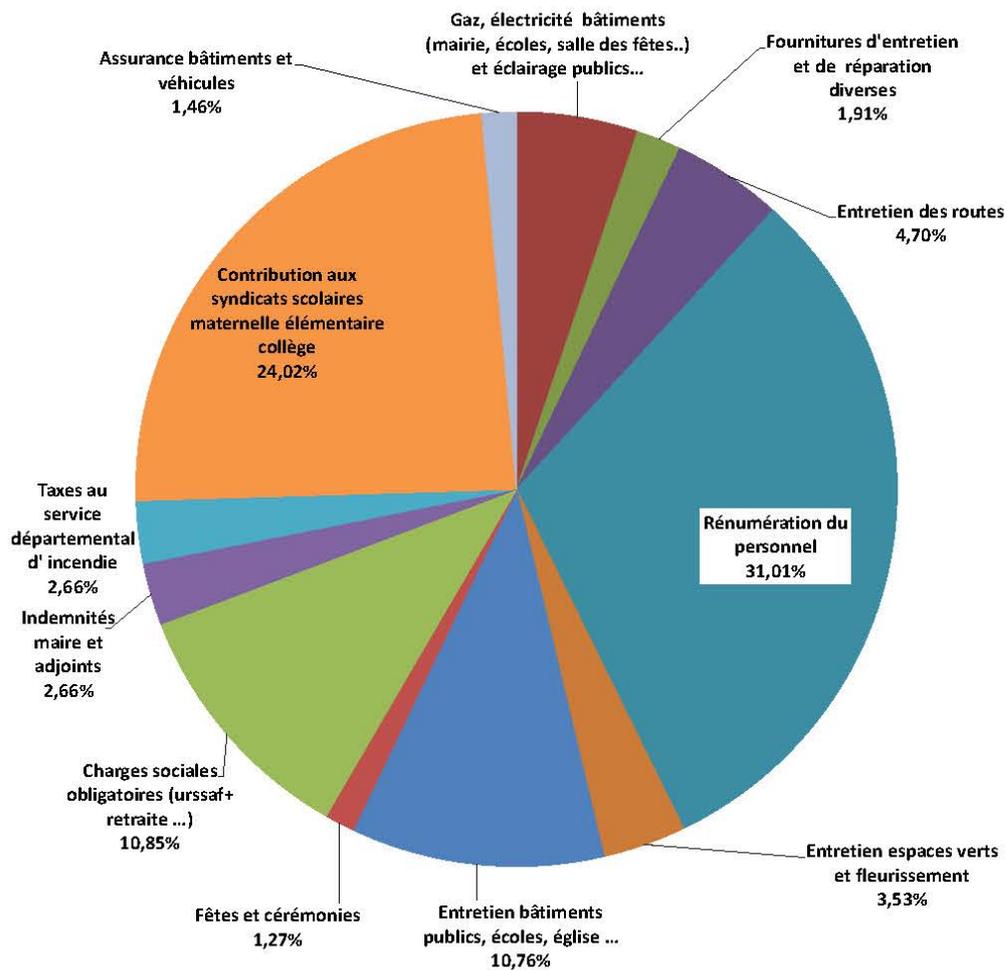
- Cession de 2 terrains à bâtir et d'une maison (410 000 € de recettes) ;
- Programme pluriannuel de voirie 2021 à 2025 : la première tranche des travaux de réaménagement de la voirie concerne la rue des Roches pour 2021 – suivront des travaux route du Hameau de Lureau (2022), rue de Provins (2023) et Résidence St-Etienne (2024) – des subventions seront sollicitées chaque année au Fonds d'Equipement Rural.
- Travaux de réhabilitation du bâtiment place de la Mairie – Création de deux logements : dans le cadre d'un CoR (contrat rural de subventions signé avec le Département et la Région) : les travaux permettant de créer ces deux logements, qui seront mis en location, vont débiter cette année. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 257 000 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

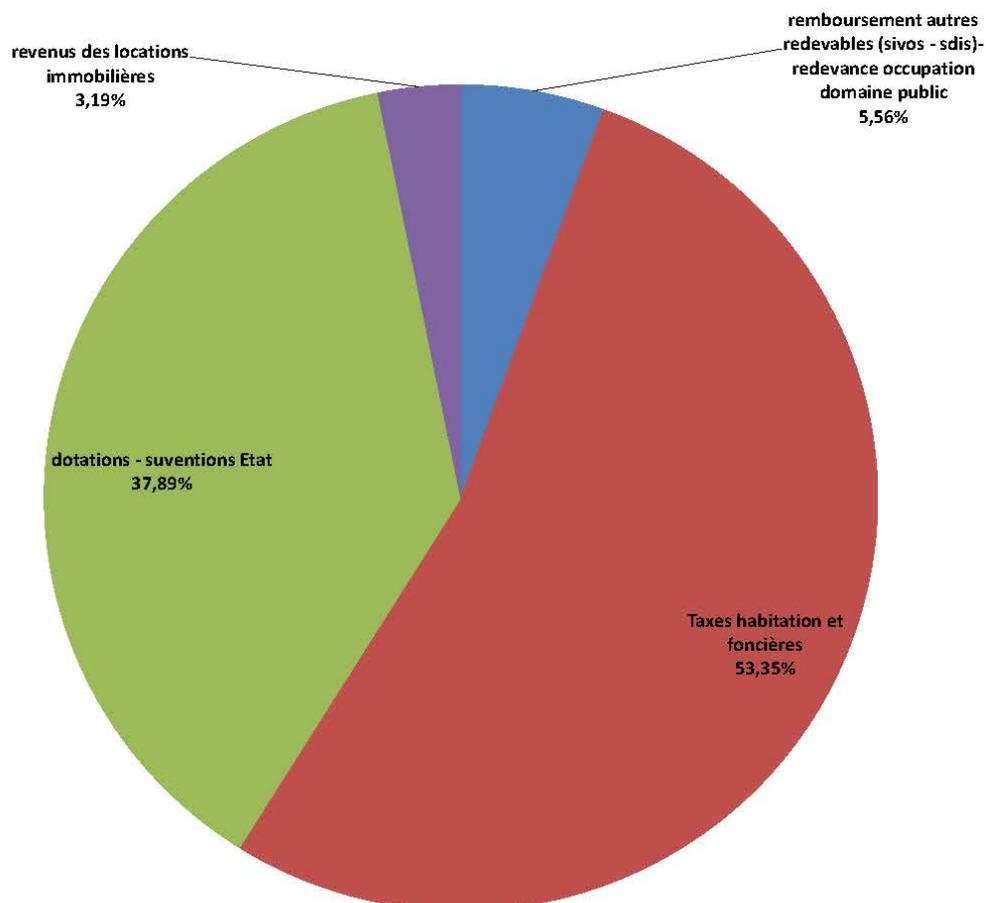
Fait à Touquin le 2/04/2021

Le Maire,
Sophie CHEVRINAIS

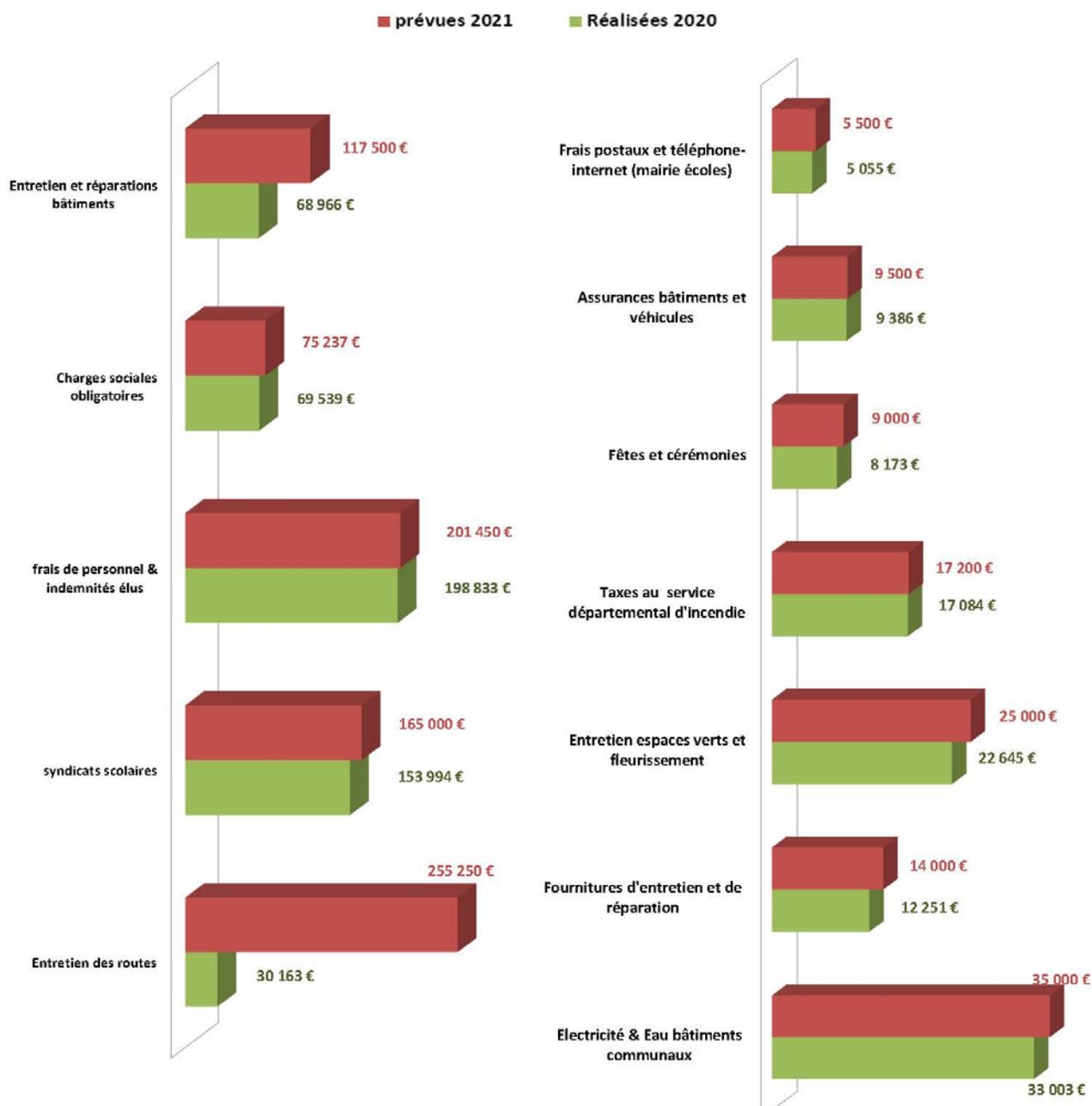
Répartition des dépenses de fonctionnement 2020



Répartition des recettes de fonctionnement 2020



Dépenses réalisées en 2020 et prévues en 2021



Notons que l'augmentation des dépenses prévues en 2021 pour les bâtiments communaux et pour l'entretien des routes est liée d'une part au projet de création de deux logements dans la « petite mairie » (voir le mot du maire) et, d'autre part, à la mise en œuvre du programme de réfection de la voirie (les travaux prévus en 2021 concernent la rue des Roches).

En ce qui concerne les syndicats scolaires, l'augmentation s'explique par la construction d'un nouveau gymnase au collège des Remparts à ROZAY-EN-BRIE qui entraîne une hausse de la participation de toutes les communes adhérant au SMIVOS, dont TOUQUIN (voir page suivante).

Bonne retraite Marie-Laure



En 2016, Marie-Laure MALLET n'avait été engagée comme secrétaire par la Mairie que pour 6 mois mais, de reconduction en reconduction, son contrat, à la satisfaction générale, a été prolongé jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de la retraite. Marie-Laure était chargée de l'accueil du public au secrétariat et tous les Touquinois qui ont eu affaire à elle ces dernières années ont pu apprécier sa gentillesse, sa bonne humeur et son souci constant de répondre précisément aux demandes qu'on lui adressait.

Ce 29 janvier 2021, c'est avec une grande émotion et dans le strict respect des contraintes sanitaires qu'elle a dit au revoir à Sophie CHEVRINAIS, maire, à ses collègues du secrétariat et aux élus. Bonne retraite Marie-Laure.

Ci-dessus, à gauche : Marie-Laure à son poste de travail - au centre : en compagnie de Sophie CHEVRINAIS, maire, et de ses collègues: Marie-Jo BELLENGER et Sandrine VAN HOUTTE.

Février 2021 : la rue de PARIS en travaux



La chaussée était particulièrement dégradée sur le côté sud de la rue de PARIS et les riverains se plaignaient de projections de boue sur les murs par les voitures quand il pleuvait et la sécurité des piétons risquait de ne plus être assurée. Une réfection partielle a été effectuée fin février sur une distance d'environ 150 mètres à partir du carrefour.

La mise en place d'une « boîte à livres » à côté de la salle communale



Le projet, qui datait de plusieurs mois, va bientôt être concrétisé : réalisée par un menuisier retraité de la commune, M. CAPELA, une « boîte à livres » sera prochainement installée à côté de la salle communale (photo ci-contre).

Rappelons brièvement le principe sur lequel repose son utilisation : chacun peut venir librement - sans inscription ni contraintes d'horaires - y déposer des livres dont il n'a plus l'usage pour que d'autres, après lui, puissent en profiter, et chacun peut, tout aussi librement et gratuitement, les emprunter pour les lire à la maison puis les garder ou les rapporter. Donner une seconde vie aux livres, favoriser l'accès à la culture, développer l'économie de partage... Tels sont quelques-uns des objectifs de ce projet.

Alors, si vous souhaitez que d'autres connaissent le plaisir que vous avez ressenti à la lecture d'un livre, n'hésitez pas, venez le déposer dans la « boîte à livres » quand elle sera installée. Vous ferez à coup sûr un heureux. Et profitez-en pour voir si, parmi ceux qui s'y trouveront alors, il n'y en a pas un qui pourrait vous intéresser... Quelques consignes cependant : ne déposer que des livres en bon état. Ni documents divers ni magazines : une boîte à livres n'est pas destinée au recyclage du papier (les poubelles jaunes sont prévues à cet effet). Et de nouveau un grand merci à M. CAPELA qui a mis ses compétences au service de la commune pour réaliser cette belle « boîte à livres ».

La construction d'un nouveau gymnase au collège des Remparts à ROZAY-EN-BRIE

Les travaux de construction d'un nouveau gymnase pour le collège des Remparts à ROZAY-EN-BRIE ont commencé en février avec la démolition de l'ancien (qui datait des années 1960) ainsi que celle d'un atelier technique situé à proximité (pour davantage d'informations, voir le n° 80 d'Infos Touquin de mai 2019). Ils devraient s'achever d'ici un an ou un an et demi. Pendant ce temps, les collégiens - au nombre de 659 en 2021 dont 43 originaires de TOUQUIN - pourront pratiquer le sport notamment dans la salle paroissiale de ROZAY-EN-BRIE qui a été aimablement mise à leur disposition.

C'est le SMIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du secteur de ROZAY-EN-BRIE qui finance et gère ces travaux dont le montant total (comprenant l'achat du terrain) est actuellement estimé à près de 4 millions d'euros TTC (le montant exact dépendra du résultat des appels d'offres qui vont prochainement avoir lieu).

De cette somme il faut déduire les subventions accordées par le Département (600 000 euros), la Région (150 000 euros) et éventuellement, si elle est accordée, la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dont le montant est fixé par l'administration - et qui pourrait atteindre 800 000 euros. Enfin, quand les travaux seront terminés et réglés, le SMIVOS percevra la dotation versée par l'Etat au titre du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui permettra le remboursement d'une partie de la TVA (environ 570 000 euros). Le solde viendra d'un emprunt souscrit pour 15 ans au taux de 0,40 %.

Pour la commune de TOUQUIN, ce projet représente une lourde charge financière : sa participation au budget du SMIVOS (qui, rappelons-le, regroupe 17 communes dont les enfants fréquentent les collèges de ROZAY-EN-BRIE ou de FONTENAY-TRÉSIGNY puis le lycée de ROZAY-EN-BRIE) va passer de 6 à 8 000 euros annuels actuellement à 18 000 environ pour les 15 années à venir (un peu moins si la DETR est accordée, ce qui est loin d'être acquis). Il s'agit du prix à payer pour que les collégiens de TOUQUIN, actuels et futurs, puissent pratiquer le sport en salle dans des conditions optimales.



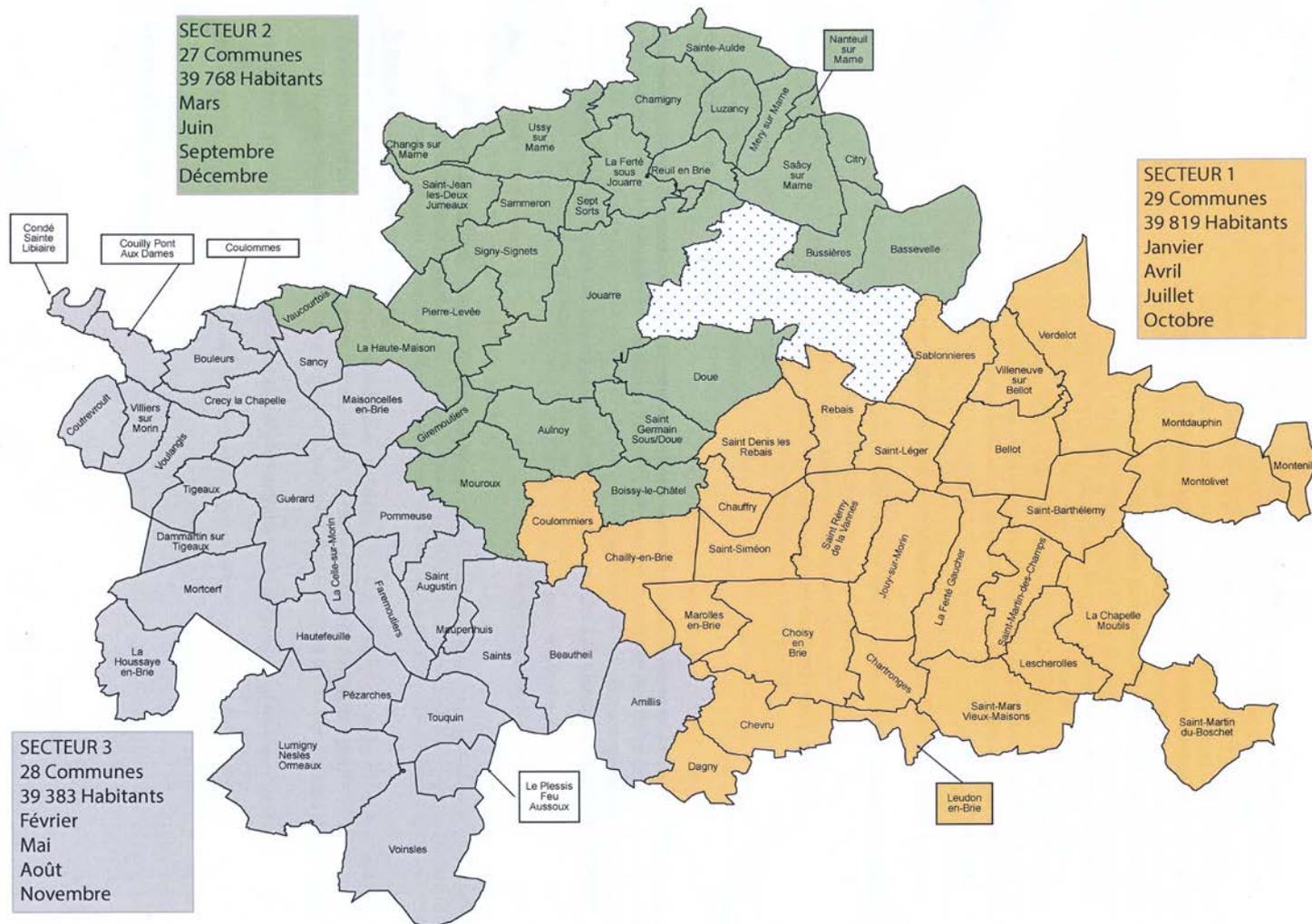
De gauche à droite et de haut en bas - 1 et 2 : la grande salle avant que ne commence la démolition - 3 et 4 : les clôtures mises en place pendant les travaux pour assurer la sécurité (rue de la Maladrerie et dans la cour du collège) - 5 et 6 : l'enlèvement du plancher dans la grande salle.



La collecte des encombrants

Afin de faciliter la prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants et permettre aux habitants d'anticiper le passage des bennes, COVALTRI 77 a décidé d'établir une carte sectorisée du territoire couvert par le syndicat avec les mois de passage pour chacune des communes concernées.

TOUQUIN appartient au secteur 3 ce qui signifie que la collecte des encombrants s'y effectuera en **février, mai, août et novembre**. La date exacte ne peut malheureusement pas être communiquée car elle est modifiée régulièrement et non fixe d'un mois à l'autre, selon le nombre d'inscriptions.



Ci-dessus : les différentes communes ayant adhéré à COVALTRI 77 et le secteur auquel chacune d'elles appartient.

⚠ Pour prendre rendez-vous ⚠ :

- Par téléphone à Allô Encombrants au **0 801 902 477**,
- Sur la plateforme www.encombrants-covaltri77.com,
- Par mail à encombrants@coved.fr.

⚠ Rappel des modalités de collecte ⚠ :

- Prendre contact avec un des moyens cités ci-dessus,
- Valider les déchets avec l'opérateur, qui communiquera une date de rendez-vous par la suite,
- Il faut déposer impérativement les déchets devant la maison la **VEILLE AU SOIR** du rendez-vous qui sera indiqué

URBANISME

Les différents documents disponibles : tableau récapitulatif

Document	Travaux concernés	Cerfa	Nombre d'exemplaires	Délai d'instruction	Validité
Certificat d'urbanisme d'information (Cua)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain 	13410*05	2 exemplaires	1 mois	18 mois - prolongation possible
Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet 	13410*05	4 exemplaires	2 mois	18 mois - prolongation possible
Déclaration préalable (DP)	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur une maison ou une annexe • Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur • Construction de piscine • Construction d'un mur ou d'une clôture Installation de panneaux solaires • Travaux entraînant un changement de destination sans modification extérieure • Lotissement et division foncière non soumis à permis d'aménager 	13703*07 13404*07 13702*06	4 exemplaires	1 mois	3 ans - prolongation possible (2 fois 1 an)
Permis de construire (PC)	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une maison individuelle (intervention obligatoire d'un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m²) • Travaux créant une surface de plancher supérieure à 40 m² (toutefois, entre 20 et 40 m², un permis de construire est toujours obligatoire si les travaux portent la surface totale d'habitation à plus de 150 m² - dans ce cas, intervention obligatoire d'un architecte) • Changement de destination avec travaux sur la façade ou la structure porteuse 	13406*07 13409*07	4 exemplaires	2 mois	3 ans - prolongation possible (2 fois 1 an)
Permis d'aménager (PA)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de lotissement • Aménagements divers (camping...) 	13409*07	4 exemplaires	3 mois	3 ans - prolongation sous certaines conditions
Permis de démolir (PD)	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition partielle ou totale d'une construction sans reconstruction • Avec reconstruction : PC 	13405*06	4 exemplaires	2 mois	3 ans - prolongation possible (2 fois)

Sachez que pour tous travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre propriété, quelle que soit leur nature (même les clôtures), il est indispensable d'effectuer au préalable une demande via les formulaires ci-dessus mentionnés.

LA MAIRIE VOUS INFORME

☞ **Rappel** : depuis le début de l'année 2021, la collecte des déchets recyclables (bacs jaunes) a lieu **le jeudi des semaines impaires**. Les conteneurs doivent être sortis le jeudi avant 11 heures. **Nous vous remercions de rentrer les différents bacs (noirs, jaunes et verts) le soir même de leur ramassage.**

☞ **Nuisances sonores** - Merci d'épargner à vos voisins le bruit des tondeuses et tronçonneuses en dehors des horaires autorisés qui sont :

- ▶ du lundi au vendredi de 7 heures à 20 heures ;
- ▶ les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures).

☞ **Artisans et commerçants de TOUQUIN** - Il est envisagé de publier dans un prochain numéro d'Infos Touquin une présentation de tous les commerçants et artisans qui exercent sur la commune. Si vous êtes concernés et souhaitez faire connaître vos activités, prenez contact avec la Mairie pour donner (sur papier ou par courriel) un texte avec les informations sur votre entreprise ou votre commerce qu'il vous paraît utile de communiquer aux Touquinois (avec éventuellement une photo).

☞ **Cartes d'identité** : nous rappelons que **le dossier de demande pour une carte d'identité ne peut plus être déposé à la mairie de TOUQUIN**. Vous devez vous rendre dans une des communes dotées de l'équipement nécessaire.

Les plus proches de TOUQUIN sont celles de COULOMMIERS - LA FERTÉ-GAUCHER - LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE - CRÉCY-LA-CHAPELLE - ROZAY-EN-BRIE.

Contactez la mairie de votre choix au préalable : le service vous indiquera les pièces justificatives à joindre à votre demande et fixera un rendez-vous pour le dépôt de votre dossier.

Les ventes à emporter ou livrées à domicile (sous réserves ; pendant la période de confinement, il n'est pas possible de garantir que les ventes signalées ci-dessous seront assurées)

- ▶ **Burgers et tartines à emporter : le mercredi soir sur la place de la Mairie** - (« Aux burgers et tartines gourmands » - Hervé YOMAUD - tél : 06 66 57 52 38)
- ▶ **Pizzas et paninis à emporter : le samedi soir sur la place de la Mairie** (« Dina Store » - tél : 07 82 19 80 60 - www.dinastore.fr)
- ▶ **Couscous et spécialités algériennes** : tous les jours sur commande - à emporter ou livraison à domicile (gratuite dès 30 € d'achat dans un rayon de 20 km autour de TOUQUIN (« La Berboucha » - tél : 06 35 12 79 66 - www.lauberboucha.fr)

☞ **Changement d'adresse internet de la Mairie** : depuis le 1^{er} mars, la nouvelle adresse internet de la Mairie est : mairie@touquin.fr. Pour le service urbanisme, adresser les courriels à : : urbanisme@touquin.fr

☞ « **16 ans, c'est l'âge du recensement.** » : toute personne de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa Mairie (entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de son anniversaire). Une personne devenue française entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

En cas d'absence de recensement le jeune homme ou la jeune fille :

- ▶ Ne pourra pas participer à la Journée Défense et Citoyenneté ;
- ▶ Ne pourra passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans ;
- ▶ Ne sera pas inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

À noter que le jeune âgé de moins de 18 ans doit se faire recenser en présence d'un de ses parents.

☞ **Un communiqué des infirmières de TOUQUIN** - Les tests PCR Covid 19 sont pratiqués au cabinet **sur rendez-vous**.

Informations utiles :

- POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE : 17
- ☞ URGENCES : 112
 - ☞ GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28
 - ☞ MAIRIE de TOUQUIN :
Tél : 01 64 04 15 29
Courriel : mairie@touquin.fr
Service urbanisme : urbanisme@touquin.fr
Site internet : www.touquin.fr
 - ☞ SERVICE de livraison des repas à domicile :
Tél : 01 64 04 15 29
 - ☞ PORTAGE des médicaments à domicile :
Tél : 07 82 37 07 18
 - ☞ DOCTEUR PALTRIER : 01 64 20 12 73
 - ☞ CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN :
Tél : 06 74 24 63 78
Courriel : enfance.ccpc@charlotte3c.fr
 - ☞ SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS :
Tél : 01 64 75 30 90
Courriel : petite.enfance@paysdecoulommiers.fr
 - ☞ INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11
 - ☞ TAXI MADJID (conventionné organismes d'assurance maladie - agréé tiers payant toutes distances) : 06 13 62 28 72
 - ☞ URGENCE Électricité : 09 72 67 50 77
 - ☞ URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

- lundi : 15 h – 17 h
- mardi : 15 h – 17 h
- mercredi : fermé
- jeudi : 9 h – 12 h et 15 h – 17 h
- vendredi : 15 h – 17 h
- samedi : 9 h – 12 h

Poste - horaires d'ouverture : mardi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi - de 9 h à 12 h (fermée le lundi)